

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juillet 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 3181)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1143

présenté par
Mme Ménard et M. Son-Forget

ARTICLE 4

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article porte de nombreuses atteintes au droit de la filiation.

Il convient de le supprimer en attendant que le gouvernement en propose une rédaction plus acceptable.